

Attaque à Rouen

Un homme armé tentant d'incendier une synagogue a été abattu

Le ministre de l'Intérieur français, Gérald Darmanin, a annoncé sur X que la police nationale a «neutralisé tôt ce matin» un individu dans le centre-ville.

Publié aujourd'hui à 08h24

 Mis à jour il y a 55 minutes



Gérald Darmanin a félicité la police nationale de la ville de Rouen pour leur réactivité.

AFP/GUILLAUME SOUVANT

Un homme armé tentant de mettre le feu à une synagogue a été tué par la police ce matin. Le ministre de l'Intérieur français a félicité les forces de l'ordre pour leur «réactivité» sur X.



Les policiers sont «intervenus sur un signalement de dégagement de fumée près de la synagogue», a indiqué une source policière.

Selon «FranceInfo ↗», l'individu «aurait mis le feu en début de matinée devant la synagogue de Rouen.» Nos confrères ajoutent qu'il était «muni d'un couteau et aurait ensuite attaqué des policiers présents dans le secteur».

«L'homme était armé d'un couteau et d'une barre de fer, il s'est approché des policiers qui ont tiré, l'individu est décédé», a confirmé à l'AFP une source proche du dossier.

Deux enquêtes ouvertes

Deux enquêtes ont été ouvertes après qu'un homme a tenté de mettre le feu à la synagogue de Rouen vendredi matin, une sur l'incendie et une autre sur les circonstances de la mort de l'individu tué par la police, a annoncé le parquet de Rouen.

«Il y a deux enquêtes distinctes: une première sur l'incendie volontaire visant un lieu de culte et sur les violences volontaires sur personnes dépositaires de l'autorité publique, et une deuxième sur les circonstances du décès de l'individu», a indiqué à l'AFP le procureur de Rouen Frédéric Teillet.

La première enquête a été confiée à la Direction générale de la police nationale (DGPN) et la seconde à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), d'après la même source.

Visé par une obligation de quitter le territoire

L'homme qui a tenté d'incendier vendredi la synagogue de Rouen et a été tué par la police était visé par une obligation de quitter le territoire (OQTF), «non exécutable», a indiqué une source proche du dossier.

L'homme était sous le coup de cette mesure depuis «moins d'un an», mais elle n'a pas pu être exécutée car l'homme «avait engagé un recours devant les juridictions administratives», a précisé cette source.

NEWSLETTER

«**Dernières nouvelles**» Vous voulez rester au top de l'info? «Tribune de Genève» vous propose deux rendez-vous par jour, directement dans votre boîte e-mail. Pour ne rien rater de ce qui se passe dans votre canton, en Suisse ou dans le monde.

Se connecter

AFP/Myrtille Wendling

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)